

BTS Bâtiment

PRESENTATION

La formation du Brevet de Technicien Supérieur Bâtiment permet à son titulaire d'assurer à terme les responsabilités de conducteur de travaux, dans les domaines de la construction neuve, de la réhabilitation et de la maintenance.

Elle permet aussi d'exercer d'autres activités (ex : bureau d'études, bureau des méthodes, technico-commercial, usine de préfabrication, laboratoire, ...).

Il possède l'initiative de la recherche, de la comparaison, de l'interprétation des informations nécessaires à la réalisation d'objectifs définis et, dans ce cadre, assure les fonctions correspondantes de commandement, d'animation et de formation.

Pour réussir pleinement, le titulaire du BTS Bâtiment :

- doit posséder des qualités de communication et de dialogue, être accueillant et réceptif, savoir travailler en équipe et participer à la création et au maintien d'un climat relationnel profitable à tous
- doit être ouvert et capable de s'adapter aux différentes situations,
- doit avoir un esprit d'analyse et de synthèse, aussi bien pour transmettre des instructions opérationnelles que pour trouver des solutions pratiques réalistes aux problèmes rencontrés.

DEROULEMENT DU CYCLE DE FORMATION

La formation se déroule sur 2 ans et s'articule autour de 5 périodes significatives.

Période de formation : de septembre à juin pour la première année et de septembre à début mai pour la deuxième année. L'enseignement se fait essentiellement au lycée et au travers de visites de chantiers et d'usines permettant de rester proche de la réalité industrielle.

Stage en entreprise : une immersion en milieu industriel, d'une durée de 8 semaines, est prévue à la fin de la première année.

Compte rendu d'activité : à l'issue du stage en entreprise, les étudiants doivent rédiger un rapport d'activité faisant état du déroulement de leur stage, qu'ils doivent remettre pour la première quinzaine de Novembre. Ce travail sera réalisé en parallèle avec la période de formation.

Examen : épreuves écrites et orales décrites ci-après.

Projet de fin d'étude : il s'agit d'un travail mené en équipe sur une période d'un mois comptant pour l'examen et donnant lieu à un oral.

HORAIRES ET CONTENU DE FORMATION

	HORAIRE GLOBAL sur les 2 ans	HORAIRE HEBDOMADAIRE (à titre indicatif)	
		1ère année	2eme année
		horaire global	horaire global
1- Français	180	3	3
2- Langue vivante étrangère 1	120	2	2
3- Mathématiques	240	4	4
4- Sciences physiques	180	3	3
5- Etude des constructions	300	5	5
6- Coordination de travaux	300	5	5
7- Réalisation des ouvrages	660	11	11
7-1 projet de bâtiment	480		
7-2 essais, mesures, contrôles	180		
8- Economie	60	1	1
9- Langue vivante étrangère 2	(120)	(2)	(2)
TOTAL	2040+(120)	34+(2)	34+(2)

5- Etude des constructions : il s'agit de développer les savoirs technologiques liés à la mécanique et à la technologie des structures.

6- Coordination de travaux : il s'agit de développer les savoirs technologiques liés à la préparation de chantier, à la conduite et à la gestion de chantier, à l'économie et au droit de la construction.

7.1- Projet de bâtiment : cet enseignement nouveau fait la synthèse de l'étude des constructions et de la coordination de travaux en prenant comme support des réalisations réelles. Il s'agit de favoriser une activité de recherche et de développer le travail en équipe.

7.2- Essais, mesures, contrôles : laboratoire et topographie.

LE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les étudiants du BTS Bâtiment devront effectuer un stage en milieu professionnel afin de compléter leur formation, leur connaissance du milieu professionnel et des exigences liées à l'exercice de leur futur métier. Cette formation, effectuée sur chantier, devra privilégier l'acquisition de compétences difficiles à développer en centre de formation. Ce stage doit aussi être l'occasion d'une sensibilisation à l'environnement, à la gestion de la sécurité et de la qualité.

Le stage est obligatoire et peut être effectué en France comme à l'étranger dans une ou plusieurs entreprises Bâtiment comportant différents services.

Le stage, à temps plein, d'une durée de huit semaines à lieu en fin de première année sur une période allant de début juin à la rentrée scolaire suivante.